

Dans le privé comme dans le public Non au jour de carence !



Macron l'a annoncé, son « ère » sera celle de la remise en cause des services publics et de nos statuts. Baisse de la dotation de fonctionnement (10 milliards d'euros), suppression de 80% de la taxe d'habitation (ressource importante des communes), suppression de 60 milliards de dépense publique, suppression de 120 000 postes, blocage des traitements, remise en cause du point d'indice commun à la Fonction publique, alignement des modalités de calcul des pensions de retraite sur le privé, puis retraite par point, augmentation de la CSG...

Le mythe du fonctionnaire fainéant et de « l'équité » avec le privé.

C'est officiel, le ministre des comptes et de l'action publique (surtout des comptes d'ailleurs) annonce le retour de la journée de carence pour 2018. La journée de carence, c'est le non paiement du 1^{er} jour d'arrêt maladie, avant qu'il ne décide de passer à deux, puis trois jours de carence.

La journée de carence, c'est la matérialisation de cette suspicion malade qui habite chaque patron, et chaque ministre : un salarié, surtout quand il s'agit d'un fonctionnaire, qui est arrêté par son médecin est suspecté de frauder, de profiter du système de santé, et donc de contribuer à creuser les déficits sociaux. Ce « micro absentéisme » coûterait 170 millions d'euros. Une paille quand on sait que les cotisations sociales non versées par les employeurs s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an !

Ce « micro absentéisme » désorganiserait le fonctionnement des services. Lorsque ces ministres décident de mettre en œuvre les réformes territoriales, est-ce qu'ils s'inquiètent de la désorganisation des services publics ?

Ce « micro absentéisme » alourdirait aussi « la charge de travail des collègues ». Lorsque ces ministres et employeurs décident de supprimer des emplois (120 000 suppressions annoncées par Macron d'ici à 2022, sans compter les nombreux départs en retraite non remplacés ces dernières années), est-ce qu'ils s'inquiètent de l'alourdissement de la charge de travail des salariés restant ?

Et puis, pour nos employeurs et ces ministres, appliquer la journée de carence aux fonctionnaires, c'est faire œuvre de « justice », d'équité entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public. Et bien à SUD CT, la justice et l'égalité, on aimerait que ces ministres et employeurs y pensent tous les jours, pas seulement quand il s'agit de raboter nos droits. Surtout quand on sait que dans nombre d'entreprises privées, les journées de carence sont compensées.

Sarkozy avait fait adopter cette mesure en 2012. Pour quel résultat ? Une diminution des arrêts maladie de courte durée, les agents malades et gagnant de modestes traitements avaient fait le choix de ne pas s'arrêter. Puis, les arrêts longs ont augmenté !

Les attaques contre les services et les agents publics sont le pendant des attaques contre les salariés du privé

S'ils ont décidé de mettre à l'ordre du jour de l'agenda social la destruction du code du travail, nous devons rejoindre, par la mobilisation, les salariés du privé. Durant ces mobilisations, nous devons imposer à l'agenda social la protection des services et des agents publics pour qu'ils assurent leurs rôles au service de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

En aidant à empêcher la destruction du code du travail, nous aiderons à défendre les services publics, les emplois publics, les statuts publics, et les agents qui les font fonctionner.

Privé comme public, mobilisons nous !

Ces attaques sont le pendant de la remise en cause du code du travail et des protections et droits des salariés du privé. C'est pourquoi, la fédération SUD CT appelle l'ensemble des agents des collectivités territoriales à rejoindre les mobilisations qui s'annoncent d'ores et déjà contre la future loi travail,

**Le 30 août à Jouy en Josas (78) lors du rassemblement du MEDEF
Dès le 12 septembre, partout en France dans la grève et dans la rue**